

Bulletin d'information

Association des opticiens du Québec

3216 boul. Taschereau, C.P. 36058 Greenfield Park, Qc J4V 2H3

site internet : www.adoqc.com

adresse courriel : info@adoqc.com

Pour un avenir prospère et prometteur

Ainsi donc, avec le jugement du 3 avril dernier, les opticiens du Québec récoltent ce que leurs dirigeants ont semé durant les années 90. En distribuant un *Guide de pratique en lentilles cornéennes*, dans lequel il est affirmé qu'un opticien ajusteur de lentilles cornéennes doit observer minutieusement les tissus externes de l'œil, le Bureau de direction de l'époque a ouvert une boîte de Pandore.

Avant cette gaffe de nos ex-administrateurs, nous faisons quand même ce qu'il fallait pour que nos clients en lentilles cornéennes soient traités selon les règles de l'art et ce, même si ce n'était pas écrit dans un « livre de recettes ». Nous l'avions tout de même appris à l'école! Nos ex ont décidé en 1999 que ce n'était pas suffisant, que nous étions des enfants manquant totalement de la plus élémentaire maturité et que le public courait un grave danger, à moins que nous n'utilisions le guide en question. Plutôt que de travailler à faire rajeunir la loi des opticiens, inchangée depuis 1973, et à la rendre plus précise sur le sujet de notre champ de pratique, et après, publier le Guide, ils ont préféré mettre la charrue devant les bœufs en transformant tout de suite leurs vœux pieux en réalité imprimée.

À ce moment, votre Association avait pourtant mis les administrateurs en garde contre une offensive sournoise des optométristes, mais en vain. Effectivement, il n'a pas fallu grand temps pour que ceux-ci réagissent et se mettent à rugir. De là, la poursuite, le procès et le résultat que l'on sait. Quel gâchis! En 2007, les opticiens se voient donc encore forcés de subir les séquelles de leur époque de grande noirceur des années 90 et de réparer, encore une fois, de vieux pots cassés.

Mais, tout espoir n'est pas perdu. Par chance, l'administration actuelle a décidé de porter la

cause en appel, ce qui, pour le moment, gèle le jugement et ne change rien à notre pratique. D'autre part, la volonté d'améliorer, voire d'élargir notre champ de pratique via la modification de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances* est bien présente. Elle nous semble réaliste, raisonnable et surtout nécessaire pour la survie au Québec des opticiens en tant qu'entité spécifique.

Voilà pourquoi, nous verrions d'un mauvais œil un changement de garde immédiat à l'Ordre. Les élections de cette année nous amènent à choisir entre deux voies : celle du progrès et d'un avenir prometteur en continuant avec ardeur le travail entrepris en 2001 par Madame Linda Samson et son équipe ou celle du retour au surplace des années 90, à la gouvernance à la petite semaine et aux gaffes administratives de tout acabit qui nous ont coûté si cher en cotisations spéciales et qui nous ont fait prendre tellement de retard.

Les trois prochaines années sont cruciales pour notre survie et ce n'est pas avec des personnes nostalgiques d'un temps révolu que nous pourrions en sortir gagnants et grandis. Il serait malheureux et fatal que, sur un coup de tête ou pour nourrir de vieilles rancunes inutiles, les opticiennes et opticiens décident de sabrer six années de travail acharné consacrées à remettre leur ordre professionnel au tableau d'honneur des professions respectées

Pour nous, c'est bien clair, Madame Samson, qui a su, lors de ses deux premiers mandats, honorer ses engagements avec, reconnaissons-le, beaucoup de fougue et de leadership, mérite la confiance de tous; sa réélection constitue la condition essentielle à l'entrée officielle et réelle des opticiennes et opticiens du Québec dans le vingt-et-unième siècle.

L'exécutif de l'AdoQ

Optométristes vs opticiens

Dans l'édition de décembre 2006 de la revue *L'Optométriste*, le président de l'Association des optométristes du Québec (AOQ) et éditorialiste, Steven Carrier, nous sert encore ses états d'âme qui sont généralement révélateurs et très instructifs.

Quand il dit que, pour protéger tous les aspects de la pratique optométrique, l'AOQ a, comme *champ de bataille*, entre autres, *la dispensation des lentilles cornéennes et ophtalmiques*, et que ses actions ainsi que ses représentations politiques et juridiques sont le reflet de cette volonté protectionniste, il nous indique qu'il est prêt à tout pour la cause optométrique, et ce, au détriment de la cause opticienne.

Il est paradoxal de constater que, d'une part, l'AOQ tient tant que ça à l'intégrité du champ de pratique des optométristes et que d'une autre part, elle piétine la profession d'opticien en formant des assistantes en trois niveaux : initiation, standard et continue. De plus, le cours offert par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, *vente-conseil-spécialité-lunetterie* ne semble absolument pas la chicoter; au contraire, elle ne décourage absolument pas ses membres d'engager des assistantes ayant suivi ce cours.

La pratique est constante et claire. La poursuite engagée contre l'Ordre des opticiens, à l'instigation de l'AOQ, est un procès de rupture, une manœuvre de sabotage et de retardement de négociations en cours, une action futile condamnée à l'échec.

Pour nous, l'intégration des professions veut dire la collaboration sur un pied d'égalité entre les professions et pas assujetties l'une à l'autre ; chaque professionnel doit garder son autonomie au sein d'une équipe constituée dans l'intérêt de la population desservie.

En cette période d'élections nous devons bien analyser les choses. Le vote des opticiens ne doit pas nous diviser en deux clans; cela affaiblirait notre cause et nuirait irrémédiablement à notre avenir.

Urgent besoin de renfort

Depuis 1998, année de la réactivation de l'Association des opticiens du Québec (AdoQ), nous avons publié une vingtaine de bulletins d'information, toujours dans le souci de vous informer, de vous faire voir l'autre côté de la médaille et de vous faire réfléchir sur la situation actuelle et future des opticiens québécois. Nous avons mis aussi sur pieds l'hiver dernier un site internet, l'incontournable médium de communication des années 2000.

Nous sommes convaincus que si des choses ont changé pour le mieux depuis neuf ans, c'est en partie parce que beaucoup d'entre vous ont su faire confiance à votre association et que vos cotisations volontaires ont toujours été utilisées à bon escient.

Cependant, beaucoup reste encore à faire. Malheureusement, les membres de votre exécutif ne peuvent pas tout faire seuls ; nous avons besoin de relève, d'aide, d'idées nouvelles pour nous permettre d'aller toujours plus loin, toujours dans le sens de vos revendications, toujours tournés vers un avenir meilleur.

Au risque de nous répéter : l'Ordre professionnel a pour raison d'être *la protection du public*, votre Association s'est donné comme mission *la protection des intérêts socio-économiques de tous les opticiens*.

Pour l'avenir professionnel de tous, une association en effervescence est souhaitable. Nous attendons donc impatiemment votre bulletin d'adhésion dûment rempli accompagné de votre cotisation (minimum 40\$). Vos commentaires et suggestions peuvent aussi nous parvenir via internet. Ce sera avec un immense plaisir que nous vous lirons.

En parlant d'idées nouvelles et de sang neuf: un opticien de Québec, Stéphane Bégin, a eu la gentillesse de nous faire parvenir une lettre ouverte portant sur sa vision de l'avenir de la profession. C'est avec plaisir que nous la publions afin de partager avec vous sa façon claire de voir les choses.

Fernand Ghobril, o.o.d., président de l'AdoQ
Luc Sauvageau, o.o.d., secrétaire-trésorier

Conscœurs opticiennes, confrères opticiens,

Cette année encore, en juin, vous accorderez votre confiance à l'un des candidats à la présidence de votre corporation. Cette année, et plus qu'auparavant, votre décision est importante. En politique, on dit que le chef demande à ses membres un vote de confiance. Le bilan de la présidence actuelle s'est avéré extrêmement positif. Une saine gestion des finances de la corporation et un agenda de projets des plus prometteurs ont contribué à cette réussite. Souvent, par le passé, la plupart d'entre nous, et je suis de ceux-là, avons choisi le candidat qui assurerait le plus efficacement la gestion de nos cotisations. D'ailleurs, aux lendemains de nos assemblées générales antérieures la question la plus souvent posée par les absents aux membres qui y assistaient était : la cotisation augmente-t-elle? Cette année, cette question ne se pose plus, notre corporation est très bien gérée et les querelles intestines – c'était la deuxième question posée aux lendemains de nos assemblées - ne sont plus. Les discussions actuelles que j'entretiens moi-même avec d'autres membres de diverses régions et avec des étudiants en technique d'orthèses visuelles portent sur un sujet autrement plus décisif pour l'avenir de notre profession que le montant de la cotisation. Il y a aujourd'hui sur le bureau de travail de la présidence un dossier qui mérite toute l'attention que l'on puisse y apporter : celui de la réfraction. Notre regretté confrère Eugène Mouvet avait déjà fait un pas dans cette direction en intéressant plusieurs opticiennes et opticiens sur cet enjeu.

Parce qu'il s'agit bien d'un enjeu pour les opticiennes et opticiens pratiquant au Québec.

Quelques chiffres :

- **Opticiens d'ordonnances :**

La corporation des opticiens d'ordonnances du Québec existe depuis le 14 juin 1940, date à laquelle était sanctionnée sa charte par le Lieutenant Gouverneur de l'époque. Elle est née du désir de ses 59 membres de s'auto-réglementer, trente ans avant que la loi sur les opticiens d'ordonnances ne crée l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

En date du 31 mars 2006, soixante-six ans plus tard, **1153 opticiens** sont inscrits au tableau de l'Ordre, dont **3** hors Québec (total : 1150).

Au cours des quatre dernières années, l'ordre a délivré **237 permis** de pratique de l'optique d'ordonnance.

En mai 2008, l'Ordre accueillera deux fois plus de nouveaux membres qu'aujourd'hui.

- **Optométristes :**

L'Association des « opticiens » de la province de Québec est formée d'une vingtaine de membres le 22 mars 1904. Son existence juridique date du 9 mars 1906. L'Association deviendra le Collège des optométristes et opticiens de la province de Québec et finalement l'Ordre des optométristes du Québec en 1973.

En date du 31 mars 2006, cent ans plus tard, **1271 optométristes** sont inscrits au tableau de l'Ordre, dont **30** hors Québec (total : 1241).

Au cours des quatre dernières années, l'Ordre a délivré **68 permis** de pratique de l'optométrie.

Les optométristes manquent à l'appel!!!

L'école d'optométrie de l'Université de Montréal a, en apparence, fait preuve d'ouverture à l'endroit de la profession d'opticien en offrant un pont vers la formation d'optométriste aux opticiennes et opticiens ayant complété leur diplôme d'études collégiales en orthèses visuelles du Collège Édouard-Montpetit. Cela ressemble fort à une manœuvre de diversion visant à détourner l'attention des opticiennes et opticiens désireux de poursuivre leur formation en services opculo-visuels.

Aujourd'hui trois institutions d'enseignement post-collégial, dans trois grandes régions distinctes, ont démontré leur intérêt à parfaire les compétences des opticiennes et opticiens volontaires en réfraction oculaire.

En début d'année 2001 un jugement d'une cour de l'Alberta refusait à l'Association des optométristes de cette province une demande d'injonction visant à retirer à une personne l'usage d'une instrumentation perfectionnée sous la supervision d'un médecin ophtalmologiste, cette personne étant en l'occurrence un opticien. Dans sa décision le juge a statué que l'instrumentation en question ne servait pas à poser un diagnostic sur l'état de santé de l'œil et qu'il

ne s'agissait donc pas d'un examen de l'œil. La réglementation ne désapprouve pas l'utilisation d'une telle instrumentation dans les cas où l'opérateur est à l'emploi d'un professionnel de la vision habilité à déléguer certains actes. Ces actes peuvent être délégués à une infirmière, un opérateur entraîné, voire même à un opticien. Dans son jugement, le juge soulève l'hypothèse que les avancées technologiques actuelles permettent de croire que la réfraction, son résultat et l'analyse du système oculaire en binocularité peuvent être effectués à l'aide d'une telle instrumentation et il considère que le temps est peut-être venu de réviser la réglementation concernant l'examen de la vision. Il considère aussi l'importance de faire la distinction entre amétropie et santé alors que l'un a trait aux défauts de vision, soit la réfraction du système-œil en binocularité et l'autre a trait à la santé proprement dite.

Cette décision ne fera pas jurisprudence; par contre, elle risque de jeter les assises d'un mouvement en progression. Le problème albertain réside dans la pénurie d'optométristes et il s'avère que nous nous acheminons vers une perspective semblable au Québec. Le projet actuellement sur la table de travail de la présidence de l'Ordre des opticiens est gigantesque : dans le meilleur des mondes un programme de certification en réfraction pourrait être offert aux opticiennes et opticiens volontaires qui désirent augmenter leurs compétences.

Les trois catégories de professionnels de la vision risquent de voir leurs champs de pratique respectifs changer radicalement au cours des prochaines décennies. L'optométriste a vu le sien s'élargir avec l'utilisation de produits ordonnancés soit pour le diagnostic ou le traitement de troubles oculaires et de la santé de l'œil. Il est notoire qu'il y a eu beaucoup de réticences chez les médecins ophtalmologistes à ce qu'une partie des actes dont ils détenaient l'exclusivité soit posée par des optométristes. Cependant, il s'agit bel et bien d'un pas en avant : ce changement permet l'accessibilité plus aisée aux bénéficiaires parce qu'il est plus rapide de consulter un optométriste qu'un ophtalmologiste. Ensuite, ce changement libère l'ophtalmologiste de quantités d'actes ne nécessitant pas de chirurgie et couverts par le régime d'assurance-maladie du Québec.

Les optométristes sont devenus les spécialistes de première ligne pour les soins de santé oculaire au Québec ce qui représente un avancement non-négligeable. Cependant la capacité de réponse de ces derniers aux demandes d'examen de la vue s'en trouve diminuée et les cahiers de rendez-vous se remplissent maintenant longtemps d'avance ici dans la capitale, dans la métropole montréalaise et souvent avec des mois d'attente en régions éloignées. Quelques membres des corporations d'optométristes et médecins ophtalmologistes recourent aussi à des tiers, non-inscrits aux tableaux d'aucun de ces ordres professionnels, pour pratiquer l'examen de la vue, en toute illégalité et au détriment de la qualité du service offert.

Les opticiennes et opticiens dans tout ça? Si la révolution se poursuit, il ne serait pas impossible de les voir un jour pratiquer une réfraction à l'aide de systèmes perfectionnés à l'intérieur d'un groupe de spécialistes de la vision, optométristes ou ophtalmologistes et en toute légalité.

Si dans certaines organisations l'opticienne et l'opticien sont parfois considérés comme un mal nécessaire, il est à prévoir que ceux-ci y trouvent leur place et qu'on les considère comme des collaborateurs précieux.

Ce choix entraînera une indépendance d'exécution de plusieurs actes réservés actuellement aux optométristes et ophtalmologistes même s'ils devaient être balisés, comme c'est le cas ailleurs, par une nouvelle réglementation. En tant que collaborateurs de l'entreprise de laquelle ils sont à l'emploi, les opticiennes et opticiens dûment accrédités ne seront plus que de simples salariés mais plutôt des partenaires de l'entreprise et pourront s'assurer enfin une augmentation de leurs revenus. Les opticiennes et opticiens indépendants en régions poursuivront leurs pratiques avec des perspectives d'avenir encourageantes.

Aujourd'hui votre choix importe énormément. Vous avez la responsabilité de prendre une décision pour vous-même, pour les opticiennes et opticiens volontaires, et pour ceux et celles qui prendront plus tard notre relève, propriétaires ou salariés.

Nous devons accorder un vote de confiance à Madame Linda Samson qui sollicite un nouveau mandat pour mener à terme cet objectif et assurer la pérennité de notre profession!

Merci,



Stéphane Bégin, 963-87, Québec, stephane.begin.ood@sympatico.ca